



## DOSSIER DE PRESSE

Le 19 avril 2019

# Dotations de l'Etat aux collectivités vendéennes pour l'année 2019 : le renforcement de la solidarité dans un contexte de stabilité

Conformément à l'engagement du Gouvernement de **stabiliser les dotations**, le montant global attribué aux collectivités est préservé depuis 2017 et s'élève à 27 Md€. Ce choix de stabilité et de prévisibilité s'inscrit ainsi dans la durée, mettant fin aux ponctions opérées sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) lors du précédent quinquennat (-11,5 Md€ entre 2014 et 2017).

**Afin d'accentuer la solidarité territoriale**, les dotations de péréquation (rurale et urbaine) ont progressé de 180 M€ sur le plan national. Les montants consacrés à la solidarité envers les collectivités les plus fragiles représentent désormais **39%** de la DGF des communes contre 16% il y a dix ans. La Vendée bénéficie de cette solidarité territoriale.

### **Dotation globale de fonctionnement : le montant versé par l'Etat aux communes vendéennes augmente de 2,6%**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue le principal concours accordé par l'État aux collectivités territoriales afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement. Elle constitue le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales.

Le montant de la DGF versé aux communes s'élève ainsi à 124 M€ en 2019. Après une progression de 1,09 % en 2018, elle connaît une nouvelle augmentation de 2,6 % par rapport à 2018, soit 3,1 M€ supplémentaires. Alors qu'au niveau national, l'augmentation pour les communes ne représente que plus 0,40 %. Sur les 258 communes du département, 181 (70 %) d'entre elles voient leur dotation augmenter, alors qu'au niveau national, 46 % des communes connaissent une hausse de leur DGF.

Cette augmentation renvoie notamment aux effets positifs de mécanismes de péréquation. En effet, la DGF est constituée d'une part forfaitaire et de trois principales dotations de péréquation. Pour la Vendée, les composantes de péréquation de la DGF concourent à cette évolution positive.





Par rapport à l'année dernière :

- la dotation forfaitaire connaît une hausse de 0,7 %
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) augmente de 9,7 %
- la dotation de solidarité rurale (DSR) augmente de 7,4 %
- la dotation nationale de péréquation (DNP) connaît une hausse de 1,6 %.

## **Dotations d'aide à l'investissement : plus de 20 millions € de crédits d'État au bénéfice des projets des collectivités vendéennes en 2019**

Les instruments financiers dont l'État dispose pour soutenir les investissements locaux ont été significativement renforcés depuis 2016. En 2019, l'effet de levier souhaité s'est révélé particulièrement efficace : 1 € d'aide apporté par l'État permet un investissement local de 4 €

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont pour vocation de subventionner les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes.

Afin d'accroître encore l'impact des politiques publiques et de mieux les adapter à la réalité de chaque territoire, **des contrats de ruralité ont été élaborés en 2017 dans toutes les intercommunalités en Vendée**. A partir du diagnostic réalisé sur chacun de leur territoire, ces contrats identifient les objectifs partagés par l'État et les collectivités territoriales et mobilisent les financements dont les maîtres d'ouvrage (intercommunalités et communes) peuvent bénéficier.

### **Plus de 12,5 M€ au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux**

Créée par la loi de finances en 2011, la dotation d'équipement des territoires ruraux résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural.

La DETR vise essentiellement les investissements des communes et des groupements de communes situés en milieu rural. Les crédits de la DETR sont attribués sous forme de subventions en vue de la réalisation d'investissements, pour le financement de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.





**Pour 2019, la loi de finances y consacre 1,046 Md€ et le montant des subventions accordées en Vendée s'élève à 12 558 809 euros, soit une baisse de 5,31 % par rapport à 2018, mais cette baisse est à relativiser, le montant disponible en 2019 restant supérieur à celui de 2017.**

Une commission composée de maires, de présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, de députés et de sénateurs fixe chaque année les catégories d'opérations prioritaires et les taux minimaux et maximaux de subvention applicables. La commission rend un avis sur les projets dont la subvention au titre de la DETR porte sur des montants supérieurs à 100 000 €

**La commission des élus s'est réunie le 12 avril 2019.** L'ensemble des projets qui bénéficieront d'une subvention au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2019 lui ont été présentés.

### **Plus de 7,6 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

L'État a créé en 2016 le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL). Cette dotation a été reconduite et pérennisée, sous l'appellation de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Les catégories d'opérations éligibles sont les suivantes :

- rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La DSIL est également destinée à financer la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux. Ces opérations peuvent concerner des actions destinées à favoriser l'accessibilité des services et des soins, à développer l'attractivité, à stimuler l'activité des bourgs-centres, à développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

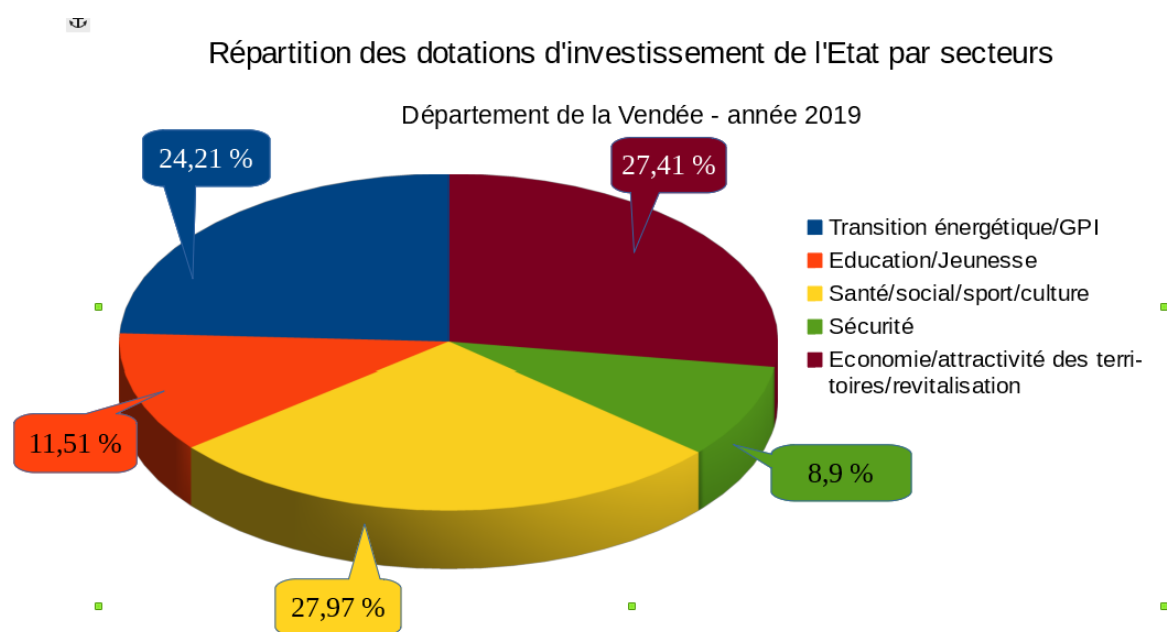


35 % de l'enveloppe DSIL doivent être alloués au Grand Plan d'investissement (GPI) dans le cadre des initiatives « réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics » et « soutien du développement de solutions de transport innovants et répondant aux besoins des territoires ».

**Pour 2019, la loi de finances consacre à la DSIL 570 M€ et la Vendée bénéficie d'une dotation de 7 602 094 euros, soit une baisse de 3,3 %**

**Plus de 4 millions d'euros (53,63%) sont consacrés aux priorités du Grand Plan d'Investissement.**

Les secteurs d'investissement soutenus par l'État en 2019 se répartissent comme suit (DETR et DSIL confondues).



**Au total, ce sont donc plus de 20 M€ de DETR et de DSIL que l'État va attribuer en 2019 aux collectivités territoriales du département qui vont permettre la réalisation de 81 598 000 € de travaux.**

**L'État participe au financement de 101 opérations au titre de la DETR et à 52 au titre de la DSIL soit un total de plus de 150 projets.**





Les subventions d'investissement ont été attribuées en prenant en compte les priorités exprimées par les élus. Et, dans une logique de solidarité en faveur des territoires les moins favorisés sur le plan économique et les plus ruraux, **le préfet a privilégié l'arrondissement des Fontenay-le-Comte dans l'attribution des subventions d'aide à l'investissement. Ainsi, et alors que cet arrondissement représente 21% de la population du département, 31 % de la DETR et de la DSIL sont affectés à des opérations proposées par des collectivités de ce territoire.**

### **Une croissance de l'investissement public confirmée par la hausse du fonds de compensation de la TVA**

En 2018, **plus de 70 M € ont été versé aux collectivités vendéennes dans le cadre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**, qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. L'augmentation de cette aide reflète la croissance des investissements des collectivités territoriales du département.

<b>Année</b>	<b>Montants versés</b>
2016	53 760 631,55€
2017	61 701 414,40€
2018	70 364 142,72€

